



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 3, 4, 8, 9 10 et 11 juin, du 31 août, des 1^{er}, 2, 14, 21, 22, 23, 28, 29 et 30 septembre et des 5 et 6 octobre 2021

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n ° 2926-20211007

2021

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE JEUDI 3 JUIN 2021	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
MOTIONS PRÉLIMINAIRES	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE VENDREDI 4 JUIN 2021	3
MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)	3
TROISIÈME SÉANCE, LE MARDI 8 JUIN 2021	5
MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)	5
ÉTUDE DÉTAILLÉE	8
QUATRIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 9 JUIN 2021	14
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	15
CINQUIÈME SÉANCE, LE JEUDI 10 JUIN 2021	18
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	19
SIXIÈME SÉANCE, LE VENDREDI 11 JUIN 2021	23
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	24
SEPTIÈME SÉANCE, LE MARDI 31 AOÛT 2021	26
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	27
HUITIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2021	31
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	32
NEUVIÈME SÉANCE, LE JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021	37
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	38
DIXIÈME SÉANCE, LE 14 SEPTEMBRE 2021	46
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	47
ONZIÈME SÉANCE, LE 21 SEPTEMBRE 2021	51
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	52
DOUZIÈME SÉANCE, LE 22 SEPTEMBRE 2021	57
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	58
TREIZIÈME SÉANCE, LE 23 SEPTEMBRE 2021	62
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	63
QUATORZIÈME SÉANCE, LE MARDI 28 SEPTEMBRE 2021	68
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	69

QUINZIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021	76
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	77
SEIZIÈME SÉANCE, LE JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021	81
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	82
DIX-SEPTIÈME SÉANCE, LE MARDI 5 OCTOBRE 2021	86
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	87
DIX-HUITIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 6 OCTOBRE 2021	93
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	94
REMARQUES FINALES	99

ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Amendements non adoptés
- III. Documents déposés

Première séance, le jeudi 3 juin 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 25 mai 2021)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation

M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel)

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 21 h 01, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

M^{me} la présidente indique que, jusqu'au 11 juin 2021, tous les votes se feront par appel nominal, conformément à la motion entérinée par l'Assemblée le 25 mai 2021.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) et M. Jacques (Mégantic) font des remarques préliminaires.

À 22 heures, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES

M^{me} Nichols (Vaudreuil) propose :

QUE, la Commission de l'aménagement du territoire tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende M^{me} Pierrette Messier-Peet, conseillère municipale du Canton de Bedford.

Un débat s'engage.

À 22 h 30, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dominic Garant

Joëlle Boutin

DG/ag

Québec, le 3 juin 2021

Deuxième séance, le vendredi 4 juin 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 25 mai 2021)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation

M^{me} Thériault (Anjou-Louis-Riel)

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine et Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 30, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)

Un débat s'engage sur la motion préliminaire proposée par M^{me} Nichols (Vaudreuil).

La motion est mise aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Kelley (Jacques-Cartier), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Tanguay (LaFontaine) et M^{me} Thériault (Anjou-Louis-Riel) - 4.

Contre : M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Picard (Soulanges), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Laviolette-Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

La motion est rejetée.

À 12 h 22, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

M^{me} Nichols (Vaudreuil) propose :

QUE, la Commission de l'aménagement du territoire tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

Un débat s'engage.

À 13 heures, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dominic Garant

Joëlle Boutin

DG/ag

Québec, le 4 juin 2021

Troisième séance, le mardi 8 juin 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 25 mai 2021)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Bussière (Gatineau)

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation

M^{me} Thériault (Anjou-Louis-Riel)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

M^e Élène Delisle, ministère de la Justice

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine et Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 01, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)

Un débat s'engage sur la motion préliminaire proposée par M^{me} Nichols (Vaudreuil).

La motion est mise aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Kelley (Jacques-Cartier), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Tanguay (LaFontaine) et M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) - 4.

Contre : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

La motion est rejetée.

M^{me} Nichols (Vaudreuil) propose :

QUE, la Commission de l'aménagement du territoire tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende les groupes suivants :

- L'Association des inspecteurs en bâtiment du Québec (AIBQ) ;
- L'Association internationale des inspecteurs immobiliers certifiés du Québec (InterNACHI Québec AIICQ) ;
- L'Association des consommateurs pour la qualité dans la construction (ACQC) ;
- L'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) ;
- L'Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec (APCIQ).

À 10 h 32, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, la motion est mise aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Kelley (Jacques-Cartier), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Tanguay (LaFontaine) et M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) - 4.

Contre : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

La motion est rejetée.

M^{me} Nichols (Vaudreuil) propose :

QUE, la Commission de l'aménagement du territoire tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende les groupes suivants :

- Le Barreau du Québec ;
- La Chambre des notaires du Québec.

À 11 h 43, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 12 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 27, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, la motion est mise aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Kelley (Jacques-Cartier), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Tanguay (LaFontaine) et M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) - 4.

Contre : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

La motion est rejetée.

À 16 h 49, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 32 minutes.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Une discussion s'engage.

Il est convenu d'étudier les articles du projet de loi par sujet.

Sujet 1 : Participation électorale et accroissement des candidatures – Réduire la durée exigée de résidence pour poser sa candidature (articles 1, 2, 50 et 141)

À 16 h 57, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 1, 2, 50 et 141.

Articles 1, 2, 50 et 141 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M. Kelley (Jacques-Cartier), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M. Tanguay (LaFontaine), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice), M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) et M. Tremblay (Dubuc) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et les articles 1, 2, 50 et 141 sont donc retirés.

Sujet 1 : Participation électorale et accroissement des candidatures – Introduire de nouvelles modalités de vote par anticipation (articles 17, 7, 10, 11, 16, 18 à 20, 22 à 24 et 60)

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 17, 7, 10, 11, 16, 18 à 20, 22 à 24 et 60.

Articles 17, 7, 10, 11, 16, 18 à 20, 22 à 24 et 60 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

À 17 h 09, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté et les articles 17, 7, 10, 11, 16, 18 à 20, 22 à 24 et 60 sont donc retirés (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

À 17 h 11, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Sujet 1 : Participation électorale et accroissement des candidatures – Élargir la période de reconnaissance des équipes politiques (articles 12, 13 et 39)

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 12, 13 et 39.

Articles 12, 13 et 39 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté et les articles 12, 13 et 39 sont donc retirés (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

Sujet 1 : Participation électorale et accroissement des candidatures – Modifier les heures de vote par anticipation et le jour du scrutin (articles 21 et 25)

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 21 et 25.

Articles 21 et 25 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté et les articles 21 et 25 sont donc retirés (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article du « Sujet 1 : Participation électorale et accroissement des candidatures – Étendre le vote par correspondance (article 67) ».

Sujet 1 : Participation électorale et accroissement des candidatures – Étendre le vote par correspondance (article 67)

Article 67 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et l'article 67 est donc retiré (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

À 17 h 17, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Une discussion s'engage.

Il est convenu de procéder à l'étude des articles du « Sujet 1 : Participation électorale et accroissement des candidatures – Élargir la portée des expérimentations pouvant être menées en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) (articles 65, 66 et 129) ».

Sujet 1 : Participation électorale et accroissement des candidatures – Élargir la portée des expérimentations pouvant être menées en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) (articles 65, 66 et 129)

Article 65 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Paradis de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 34, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'article 65 est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

Article 66 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Delisle de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 20 h 41, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

L'article 66, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

Article 129 : Un débat s'engage.

À 20 h 56, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Après débat, l'article 129 est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

Sujet 2 : Responsabilités prévues dans le cadre des élections municipales – Réviser les responsabilités du Directeur général des élections du Québec et de la ministre en vertu de la LERM (articles 48, 8, 14, 41, 42, 47, 49, 5, 6, 54, 55, 61, 64, 68, 121, 122 et 46)

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 48, 8, 14, 41, 42, 47, 49, 5, 6, 54, 55, 61, 64, 68, 121, 122 et 46.

Articles 48, 8, 14, 41, 42, 47, 49, 5, 6, 54, 55, 61, 64, 68, 121, 122 et 46 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

À 21 h 10, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) retire l'amendement coté Am a.

M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et les articles 48, 8, 14, 41, 42, 47, 49, 5, 6, 54, 55, 61, 64, 68, 121, 122 et 46 sont donc retirés (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

Sujet 2 : Responsabilités prévues dans le cadre des élections municipales – Faciliter l'exercice de la fonction de président d'élection (articles 9, 15, 26, 128, 27, 51 à 53, 56 à 58, 62 et 63)

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 9, 27, 51 à 53, 56 à 58, 62 et 63.

Articles 9, 27, 51 à 53, 56 à 58, 62 et 63 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et les articles 9, 27, 51 à 53, 56 à 58, 62 et 63 sont donc retirés (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

Il est convenu de suspendre l'étude des articles du « Sujet 2 : Responsabilités prévues dans le cadre des élections municipales – Faciliter l'exercice de la fonction de président d'élection (articles 9, 15, 26, 128, 27, 51 à 53, 56 à 58, 62 et 63) ».

Sujet 2 : Responsabilités prévues dans le cadre des élections municipales – Modifications diverses (articles 43 à 45, 59 et 145)

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 43 à 45, 59 et 145.

Articles 43 à 45, 59 et 145 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et les articles 43 à 45, 59 et 145 sont donc retirés (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

Il est convenu de reprendre l'étude des articles du « Sujet 2 : Responsabilités prévues dans le cadre des élections municipales – Faciliter l'exercice de la fonction de président d'élection (articles 9, 15, 26, 128, 27, 51 à 53, 56 à 58, 62 et 63) » suspendue précédemment.

Sujet 2 : Responsabilités prévues dans le cadre des élections municipales – Faciliter l'exercice de la fonction de président d'élection (articles 9, 15, 26, 128, 27, 51 à 53, 56 à 58, 62 et 63) (suite)

Article 15 : Un débat s'engage.

À 21 h 30, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dominic Garant

Joëlle Boutin

DG/ag

Québec, le 8 juin 2021

Quatrième séance, le mercredi 9 juin 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 25 mai 2021)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation

M. Provençal (Beauce-Nord)

M^{me} Thériault (Anjou-Louis-Riel)

Autre député présent :

M. Ouellette (Chomedey)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

M^e Élène Delisle, ministère de la Justice

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 26, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**Sujet 2 : Responsabilités prévues dans le cadre des élections municipales – Faciliter l'exercice de la fonction de président d'élection (articles 9, 15, 26, 128, 27, 51, 52, 53, 56, 57, 58, 62 et 63) (suite)**

Article 15 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Paradis de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 12 h 13, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 20 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^e Delisle de prendre la parole.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M. Kelley (Jacques-Cartier), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M. Tanguay (LaFontaine), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice), M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) et M. Tremblay (Dubuc) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 15 est adopté.

Article 15.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

À 12 h 56, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 15.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'article 15).

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 08, la Commission reprend ses travaux.

Une discussion s'engage.

Article 26 : Après débat, l'article 26 est adopté (vote identique au vote sur l'article 15).

À 16 h 40, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 16 minutes.

Article 128 : Après débat, l'article 128 est adopté (vote identique au vote sur l'article 15).

À 16 h 50, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 141.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 141.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'article 15).

Sujet 3 : Probité des élus municipaux – Introduire de nouveaux motifs d'inéligibilité (articles 3 et 4)

Une discussion s'engage.

Article 3 : Un débat s'engage.

À 17 h 51, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 38, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 21 h 42, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 16 minutes.

Le débat se poursuit.

À 22 h 05, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Le débat se poursuit.

À 22 h 27, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 20 minutes.

M^{me} Nichols (Vaudreuil) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Un débat s'engage.

À 22 h 30, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire par intérim de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mériem Lahouiou

Joëlle Boutin

ML/ag

Québec, le 9 juin 2021

Cinquième séance, le jeudi 10 juin 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 25 mai 2021)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Benjamin (Viau) en remplacement de M. Kelley (Jacques-Cartier)

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Maccarone (Westmount-Saint-Louis) en remplacement de M. Tanguay (LaFontaine)

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation

M. Tremblay (Dubuc)

Autre député présent :

M. Ouellette (Chomedey)

Autre participant :

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine et Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 30, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**Sujet 3 : Probité des élus municipaux – Introduire de nouveaux motifs d'inéligibilité (articles 3 et 4) (suite)**

Article 3 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am b (annexe II).

À 12 h 06, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Benjamin (Viau), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil) et M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) - 4.

Contre : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

À 12 h 54, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 24 minutes.

M^{me} Nichols (Vaudreuil) propose l'amendement coté Am c (annexe II).

Un débat s'engage.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 28, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 15 h 52, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 23 minutes.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Nichols (Vaudreuil) retire l'amendement coté Am c.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^c Paradis de prendre la parole.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Benjamin (Viau), M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice), M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) et M. Tremblay (Dubuc) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté (vote identique au vote sur l'article 3).

Une discussion s'engage.

Articles 28, 29, 30, 31, 38, 40, 32, 33, 34, 35, 36 et 82 : Il est convenu de suspendre l'étude des articles 28, 29, 30, 31, 38, 40, 32, 33, 34, 35, 36 et 82.

Sujet 3 : Probité des élus municipaux – Modifier le régime de paiement des frais de défenses des élus municipaux (articles 93.1, 93.2, 99.1, 99.2 et 142.1)

À 16 h 18, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 93.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 17 h 18, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 38 minutes.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 41, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 21 h 10, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

M. Benjamin (Viau) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Un débat s'engage.

À 22 h 05, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 24 minutes.

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Benjamin (Viau), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil) et M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) - 4.

Contre : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Abstention : M. Boutin (Jean-Talon) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Benjamin (Viau), M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice), M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) et M. Tremblay (Dubuc) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 93.1 est donc adopté.

À 22 h 29, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire par intérim de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mérim Lahouiou

Joëlle Boutin

ML/ag

Québec, le 10 juin 2021

Sixième séance, le vendredi 11 juin 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 25 mai 2021)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Benjamin (Viau) en remplacement de M. Tanguay (LaFontaine)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation

M. Tremblay (Dubuc)

Autre député présent :

M. Ouellette (Chomedey)

Autre participant :

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 57, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**Sujet 3 : Probité des élus municipaux – Modifier le régime de paiement des frais de défenses des élus municipaux (articles 93.1, 93.2, 99.1, 99.2 et 142.1) (suite)**

Article 93.2 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 13 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Paradis de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Benjamin (Viau), M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M. Kelley (Jacques-Cartier), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice), M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) et M. Tremblay (Dubuc) - 11.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 93.2 est donc adopté.

Article 99.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 14 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 99.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 13).

Article 99.2 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 15 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 99.2 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 13).

Une discussion s'engage.

À 13 heures, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dominic Garant

Joëlle Boutin

DG/ag

Québec, le 11 juin 2021

Septième séance, le mardi 31 août 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 25 mai 2021)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Bussière (Gatineau)

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation

M. Provençal (Beauce-Nord)

M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

M. Tremblay (Dubuc)

Autre député présent :

M. Ouellette (Chomedey)

Autre participant :

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 44, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

À 9 h 52, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Une discussion s'engage.

Sujet 3 : Probité des élus municipaux – Modifier le régime de paiement des frais de défenses des élus municipaux (articles 93.1, 93.2, 99.1, 99.2 et 142.1) (suite)

Article 142.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 16 (annexe I).

Une discussion s'engage.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Paradis de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Une discussion s'engage.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 142.1 est donc adopté.

Sujet 4 : Éthique et déontologie – Assujettir le personnel de cabinet à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM) (articles 69, 74, 72 et 142)

Article 69 : Un débat s'engage.

À 11 h 43, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 36 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu que, pour la durée de la séance, tous les votes se tiendront par appel nominal.

L'article 69 est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 16).

Article 74 : Un débat s'engage.

À 12 h 09, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 15 minutes.

M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 17 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 16).

Le débat se poursuit.

À 12 h 30, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 07, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 74, amendé, est adopté.

Article 72 : Après débat, l'article 72 est adopté (vote identique au vote sur l'article 74).

À 15 h 58, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 24 minutes.

Article 142 : Un débat s'engage.

À 16 h 32, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 31 minutes.

M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 18 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 142, amendé, est adopté.

Sujet 4 : Éthique et déontologie – Revoir les exigences en matière d'éthique et de déontologie (articles 69.1, 71, 70, 73, 73.1 et 75)

Article 69.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 19 (annexe I).
Un débat s'engage.

À 17 h 50, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 43 minutes.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 69.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'article 142).

À 17 h 59, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 1^{er} septembre 2021, à 9 h 30.

La secrétaire de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mérim Lahouiou

Joëlle Boutin

ML/ag

Québec, le 31 août 2021

Huitième séance, le mercredi 1^{er} septembre 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n^o 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 25 mai 2021)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Bussière (Gatineau)

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation

M. Provençal (Beauce-Nord)

M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

M. Tremblay (Dubuc)

Autre député présent :

M. Ouellette (Chomedey)

Autre participant :

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 31, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

À 10 h 12, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 40 minutes.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Éthique et déontologie – Revoir les exigences en matière d'éthique et de déontologie (articles 69.1, 71, 70, 73, 73.1 et 75) (suite)

Article 71 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 20 (annexe D).

Un débat s'engage.

Il est convenu que, pour la durée de la séance, tous les votes se tiendront par appel nominal.

L'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté.

M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 21 (annexe D).

Un débat s'engage.

À 11 h 27, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 37 minutes.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté.

L'article 71, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 21).

Article 70 : Après débat, l'article 70 est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 21).

Article 73 : Après débat, l'article 73 est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 21).

Article 73.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am d (annexe II).

Un débat s'engage.

À 12 h 30, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 heures, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^e Paradis de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 14 h 57, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 26 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) retire l'amendement coté Am d.

M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 22 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 73.1 est donc adopté.

Article 75 : Un débat s'engage.

À 15 h 50, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 75 est adopté.

À 15 h 59, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 74 adopté précédemment.

Sujet 4 : Éthique et déontologie – Assujettir le personnel de cabinet à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM) (articles 69, 74, 72 et 142) (suite)

Article 74 (suite) : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am e (annexe II).

Un débat s'engage.

À 16 h 06, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) retire l'amendement coté Am e.

M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am f (annexe II).

Un débat s'engage.

À 16 h 24, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) retire l'amendement coté Am f.

M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 23 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté.

L'article 74, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 23).

Sujet 4 : Éthique et déontologie – Renforcer les pouvoirs de sanction de la CMQ et en revoir certaines modalités (articles 77 à 80, 37, 75.1, 75.3, 104.2 et 76)

Article 77 : Un débat s'engage.

À 17 h 32, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 77 est adopté.

Article 78 : Un débat s'engage.

À 18 heures, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 2 septembre 2021, à 9 h 30.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mathieu LeBlanc

Joëlle Boutin

ML/ag

Québec, le 1^{er} septembre 2021

Neuvième séance, le jeudi 2 septembre 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 25 mai 2021)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Bussière (Gatineau)

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation

M. Provençal (Beauce-Nord)

M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

M. Tremblay (Dubuc)

Autre député présent :

M. Ouellette (Chomedey)

Autre participant :

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 31, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

Il est convenu que, pour la durée de la séance, tous les votes se tiendront par appel nominal.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 4 : Éthique et déontologie – Renforcer les pouvoirs de sanction de la CMQ et en revoir certaines modalités (articles 77 à 80, 37, 75.1, 75.3, 104.2 et 76) (suite)

Article 78 (suite) : L'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 78 est adopté.

Article 79 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Paradis de prendre la parole.

Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 79 est adopté.

Article 80 : Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 80 est adopté.

Article 37 : Après débat, l'article 37 est adopté (vote identique au vote sur l'article 80).

À 10 h 36, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Article 75.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 24 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 75.1 est donc adopté.

Article 75.3 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 25 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord) et M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 75.3 est donc adopté.

Article 104.2 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am g (annexe II).

Un débat s'engage.

À 11 h 29, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 17 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) retire l'amendement coté Am g.

M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 26 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 104.2 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 25).

Article 76 : Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 76 est adopté.

Sujet 4 : Éthique et déontologie – Favoriser le respect du code d'éthique et de déontologie des municipalités (articles 81, 86, 89, 95 et 96)

Article 81 : Un débat s'engage.

À 12 h 30, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 01, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 81 est adopté.

Article 86 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 5.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 86 est adopté.

Article 89 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 89 est adopté.

Article 95 : Un débat s'engage.

À 15 h 35, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 24 minutes.

M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 27 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté.

L'article 95, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 27).

Article 96 : Après débat, l'article 96 est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 27).

Une discussion s'engage.

Sujet 5 : Rôle de la Commission municipale du Québec - Améliorer le mandat de la CMQ en matière de vérification et d'accompagnement dans les municipalités (articles 84, 85, 90, 97, 103, 104, 106 à 108 et 105)

Article 84 : Un débat s'engage.

À 16 h 03, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord) et M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 84 est adopté.

Article 85 : Après débat, l'article 85 est adopté (vote identique au vote sur l'article 84).

Article 90 : Après débat, l'article 90 est adopté (vote identique au vote sur l'article 84).

À 17 heures, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 18 minutes.

Article 97 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 5.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 97 est adopté.

Article 103 : Après débat, l'article 103 est adopté (vote identique au vote sur l'article 97).

Article 104 : L'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 104 est adopté.

Article 106 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord) et M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 5.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 106 est adopté.

Article 107 : Après débat, l'article 107 est adopté (vote identique au vote sur l'article 106).

Article 108 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord) et M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 108 est adopté.

Article 105 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord) et M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) - 5.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 105 est adopté.

À 17 h 53, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Sujet 5 : Rôle de la Commission municipale du Québec – Prévoir un pouvoir ministériel pour demander à la CMQ d'exercer un contrôle sur certains aspects de l'administration d'une municipalité (articles 105.1 et 105.2)

Article 105.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 28 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 18 heures, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Louisette Cameron

Joëlle Boutin

LC/ag

Québec, le 2 septembre 2021

Dixième séance, le 14 septembre 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 25 mai 2021)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Benjamin (Viau) en remplacement de M. Kelley (Jacques-Cartier), pour la première partie de la séance

M. Benjamin (Viau)

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation

M. Poulin (Beauce-Sud) en remplacement de M. Bussière (Gatineau)

M. Provençal (Beauce-Nord)

M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

M. Tremblay (Dubuc)

Autre député présent :

M. Ouellette (Chomedey)

Autre participant :

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 52, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu que, pour la durée de la séance, tous les votes se tiendront par appel nominal.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 5 : Rôle de la Commission municipale du Québec – Prévoir un pouvoir ministériel pour demander à la CMQ d'exercer un contrôle sur certains aspects de l'administration d'une municipalité (articles 105.1 et 105.2) (suite)

Article 105.1 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am 28 (annexe I).

Il est convenu de permettre à M^e Paradis de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Poulin (Beauce-Sud), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 105.1 est donc adopté.

Article 105.2 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 29 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 105.2 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 28).

À 11 h 27, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 15 minutes.

Sujet 5 : Rôle de la Commission municipale du Québec – Prévoir que la CMQ soit responsable du traitement des divulgations d'actes répréhensibles qui concernent les organismes municipaux (articles 120.4, 120.1 à 120.3, 120.5 à 120.8, 108.1, 127.6, 143.1, 104.1, 82.1 et 82.2)

Article 120.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 30 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 12 h 30, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 16 h 29, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Benjamin (Viau), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Poulin (Beauce-Sud), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 120.1 est donc adopté.

Article 120.4 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 31 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 120.4 est donc adopté.

Article 120.2 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 32 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Poulin (Beauce-Sud), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 120.2 est donc adopté.

À 17 h 45, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Article 120.3 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 33 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 120.3 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 32).

Article 120.5 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 34 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 120.5 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 32).

Article 120.6 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 35 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 120.6 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 32).

Article 120.7 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 36 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 120.7 est donc adopté.

Article 120.8 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 37 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 120.8 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 36).

Article 108.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 38 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 108.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 36).

Une discussion s'engage.

Article 127.6 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 39 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 127.6 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 36).

À 19 h 14, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mathieu LeBlanc

Joëlle Boutin

ML/ag

Québec, le 14 septembre 2021

Onzième séance, le 21 septembre 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 25 mai 2021)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) en remplacement de M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M. Benjamin (Viau)

M. Bussière (Gatineau)

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation

M. Provençal (Beauce-Nord)

M. Tremblay (Dubuc)

Autre député présent :

M. Ouellette (Chomedey)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

M^e Jean-Pierre Veilleux, notaire, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau et à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 49, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu que, pour la durée de la séance, tous les votes se tiendront par appel nominal.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 5 : Rôle de la Commission municipale du Québec – Prévoir que la CMQ soit responsable du traitement des divulgations d'actes répréhensibles qui concernent les organismes municipaux (articles 120.4, 120.1 à 120.3, 120.5 à 120.8, 108.1, 127.6, 143.1, 104.1, 82.1 et 82.2) (suite)

Article 143.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 40 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Paradis de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Benjamin (Viau), M. Bussière (Gatineau), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord) et M. Tremblay (Dubuc) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 143.1 est donc adopté.

Article 85.0.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 41 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 85.0.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 40).

Article 95.3.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 42 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 95.3.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 40).

Article 104.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 43 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 12 h 04, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 23 minutes.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Bussière (Gatineau), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 104.1 est donc adopté.

Article 82.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 44 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 82.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 43).

Article 82.2 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 45 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 82.2 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 43).

Sujet 5 : Rôle de la Commission municipale du Québec – Accorder un rôle à la CMQ dans le renouvellement d'ententes intermunicipales (articles 90.1, 97.1, 89.1 et 96.1)

Article 90.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 46 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 12 h 30, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 24, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Benjamin (Viau), M. Bussière (Gatineau), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord) et M. Tremblay (Dubuc) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 90.1 est donc adopté.

Article 97.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 47 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 97.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 46).

Article 89.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 48 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 17 h 27, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 28 minutes.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Benjamin (Viau), M. Bussière (Gatineau), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 89.1 est donc adopté.

Article 96.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 49 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 96.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 48).

À 18 h 09, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 24 minutes.

Sujet 6 : Passation et gestion des contrats – Permettre aux municipalités d'accorder une préférence aux soumissions en fonction de la valeur ajoutée canadienne des biens, des services ou des travaux selon certaines conditions (articles 91 à 93, 100 à 102, 109 à 114 et 136 à 138)

Articles 91 à 93, 100 à 102, 109 à 114 et 136 à 138 : Il est convenu de suspendre l'étude des articles 91 à 93, 100 à 102, 109 à 114 et 136 à 138.

Sujet 6 : Passation et gestion des contrats – Adapter le processus de passation de contrats pour la réalisation du Réseau structurant de transport en commun par la Ville de Québec (articles 133 et 134)

Articles 133 et 134 : Il est convenu de suspendre l'étude des articles 133 et 134.

Sujet 7 : Mesures en fiscalité municipale et en évaluation foncière – Habilitier la ministre à modifier la durée d'application d'un rôle d'évaluation foncière (article 125)

Article 125 : Un débat s'engage.

À 19 h 02, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 15 minutes.

Le débat se poursuit.

M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 50 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord) et M. Tremblay (Dubuc) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^e Veilleux de prendre la parole.

Après débat, l'article 125, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 50).

À 19 h 13, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Joëlle Boutin

SPR/ag

Québec, le 21 septembre 2021

Douzième séance, le 22 septembre 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 25 mai 2021)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Benjamin (Viau)

M. Bussière (Gatineau)

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation

M^{me} Picard (Soulanges) en remplacement de M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M. Provençal (Beauce-Nord)

M. Tremblay (Dubuc)

Autre député présent :

M. Ouellette (Chomedey)

Autre participant :

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 34, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu que, pour la durée de la séance, tous les votes se tiendront par appel nominal.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Il est convenu de reprendre l'étude des articles du « Sujet 6 : Passation et gestion des contrats » suspendue précédemment.

Sujet 6 : Passation et gestion des contrats – Permettre aux municipalités d'accorder une préférence aux soumissions en fonction de la valeur ajoutée canadienne des biens, des services ou des travaux selon certaines conditions (articles 91 à 93, 100 à 102, 109 à 114 et 136 à 138) (suite)

Une discussion s'engage.

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 91 à 93, 100 à 102, 109 à 114 et 136 à 138.

Articles 91 à 93, 100 à 102, 109 à 114 et 136 à 138 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 51 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Paradis de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Benjamin (Viau), M. Bussière (Gatineau), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges), M. Provençal (Beauce-Nord) et M. Tremblay (Dubuc) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et les articles 91 à 93, 100 à 102, 109 à 114 et 136 à 138 sont donc retirés.

Sujet 6 : Passation et gestion des contrats – Adapter le processus de passation de contrats pour la réalisation du Réseau structurant de transport en commun par la Ville de Québec (articles 133 et 134) (suite)

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 133 et 134.

Articles 133 et 134 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 52 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 12 h 14, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Après débat, l'amendement est adopté et les articles 133 et 134 sont donc retirés (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 51).

Sujet 7 : Mesures en fiscalité municipale et en évaluation foncière – Simplifier les compensations tenant lieu de taxes (articles 83.1, 95.1, 83.2, 84.1, 102.1, 125.1, 126.1, 127.1, 127.2, 127.3, 127.4, 140.1, 143.2 et 143.3)

Article 83.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 53 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 12 h 32, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 12 h 45, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 07, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 83.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 51).

Article 95.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 54 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 95.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 51).

Article 83.2 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 55 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 83.2 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 51).

À 17 h 03, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 23 minutes.

Article 84.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 56 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 84.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 51).

Article 102.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 57 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 102.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 51).

Article 125.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 58 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 125.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 51).

Article 126.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 59 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 126.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 51).

Article 127.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 60 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 127.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 51).

À 18 h 43, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mériem Lahouiou

Joëlle Boutin

ML/ag

Québec, le 22 septembre 2021

Treizième séance, le 23 septembre 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 25 mai 2021)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) en remplacement de M. Provençal (Beauce-Nord)

M. Bussière (Gatineau)

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis) en remplacement M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel)

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation

M^{me} Picard (Soulanges) en remplacement de M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

M. Tremblay (Dubuc)

Autre député présent :

M. Ouellette (Chomedey)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

M^e Jean-Pierre Veilleux, notaire, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau et à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 25, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu que, pour la durée de la séance, tous les votes se tiendront par appel nominal.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 7 : Mesures en fiscalité municipale et en évaluation foncière – Simplifier les compensations tenant lieu de taxes (articles 83.1, 95.1, 83.2, 84.1, 102.1, 125.1, 126.1, 127.1, 127.2, 127.3, 127.4, 140.1, 143.2 et 143.3) (suite)

Article 127.2 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 62 (annexe I).

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement introduisant l'article 127.2.

Article 127.4 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 61 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Paradis de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges) et M. Tremblay (Dubuc) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 127.4 est donc adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'amendement coté Am 62 introduisant l'article 127.2.

Une discussion s'engage.

Article 127.2 (suite) : Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 127.2 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 61).

Article 127.3 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 63 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Veilleux de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 127.3 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 61).

Article 140.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 64 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 140.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 61).

Article 143.2 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 65 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 143.2 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 61).

Article 143.3 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 66 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 143.3 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 61).

Sujet 7 : Mesures en fiscalité municipale et en évaluation foncière – Revoir les délais à l'intérieur desquels des ex-conjoints de fait peuvent être exonérés du paiement des droits de mutation immobilière (article 120.9)

Article 120.9 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am h (annexe II).

À 13 h 01, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 08, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement introduisant l'article 120.9.

Il est convenu de reprendre l'étude des articles du « Sujet 3 : Probité des élus municipaux » suspendue précédemment.

Sujet 3 : Probité des élus municipaux – Introduire de nouveaux motifs d'inhabilité et modifier certaines règles afférentes (articles 27.1, 141.2, 28, 29, 38, 30, 40 et 31)

À 14 h 23, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 14 minutes.

Article 27.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am i (annexe II).

Un débat s'engage.

À 15 h 02, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement introduisant l'article 27.1.

Article 141.2 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement introduisant l'article 141.2.

Article 28 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges) et M. Tremblay (Dubuc) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 28 est adopté.

Article 29 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 67 (annexe I).

L'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'article 28).

À 15 h 51, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil) et M^{me} Picard (Soulanges) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 29, amendé, est adopté.

Article 38 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 38.

Article 30 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Picard (Soulanges) et M. Tremblay (Dubuc) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 30 est adopté.

Article 40 : Après débat, l'article 40 est adopté (vote identique au vote sur l'article 30).

Article 31 : Après débat, l'article 31 est adopté (vote identique au vote sur l'article 30).

À 16 h 30, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mériem Lahouiou

Joëlle Boutin

ML/ag

Québec, le 23 septembre 2021

Quatorzième séance, le mardi 28 septembre 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 25 mai 2021)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Bussière (Gatineau)

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis) en remplacement de M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel)

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation

M. Provençal (Beauce-Nord)

M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

M. Tremblay (Dubuc)

Autre député présent :

M. Ouellette (Chomedey)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

M^e Élène Delisle, ministère de la Justice

M^e Josée Bernier, Direction de l'expertise et du soutien stratégique en audit, Commission municipale du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau et à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 48, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu que, pour la durée de la séance, tous les votes se tiendront par appel nominal.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

À 10 h 26, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 38 minutes.

Sujet 3 : Probité des élus municipaux – Introduire de nouveaux motifs d'inhabilité et modifier certaines règles afférentes (articles 27.1, 141.2, 28, 29, 38, 30, 40 et 31) (suite)

Il est convenu de reprendre l'étude de l'amendement introduisant l'article 27.1 suspendue précédemment.

Article 27.1 (suite) : Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) retire l'amendement coté Am i.

M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 68 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 10 h 57, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de permettre à M^e Paradis de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 27.1 est donc adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'amendement introduisant l'article 141.2 suspendue précédemment.

Article 141.2 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 69 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 141.2 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 68).

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 38 suspendue précédemment.

Article 38 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 70 (annexe I).

Il est convenu de permettre à M^c Delisle de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté.

L'article 38, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 70).

À 11 h 35, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 13 minutes.

Sujet 3 : Probité des élus municipaux – Habilitier la Commission municipale du Québec (CMQ) à intenter une action en déclaration d'incapacité et lui permettre de demander l'incapacité provisoire d'un élu (articles 31.1 et 75.2)

Article 31.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 71 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 31.1 est donc adopté.

Article 75.2 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 72 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 75.2 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 71).

À 12 h 29, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 24, la Commission reprend ses travaux.

Sujet 3 : Probité des élus municipaux – Élargir la portée de l'incapacité provisoire (articles 32 à 36 et 82)

Article 32 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 73 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 71).

L'article 32, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 71).

Article 33 : Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord) et M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 33 est adopté.

Article 34 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 74 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'article 33).

Après débat, l'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Maccarone (Westmount-Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Laviolette-Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 34, amendé, est adopté.

Article 35 : Après débat, l'article 35 est adopté (vote identique au vote sur l'article 34).

Article 36 : Après débat, l'article 36 est adopté (vote identique au vote sur l'article 34).

Article 82 : Après débat, l'article 82 est adopté (vote identique au vote sur l'article 34).

Une discussion s'engage.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'amendement introduisant l'article 120.9 suspendue précédemment.

À 16 h 42, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Sujet 7 : Mesures en fiscalité municipale et en évaluation foncière – Revoir les délais à l'intérieur desquels des ex-conjoints de fait peuvent être exonérés du paiement des droits de mutation immobilière (article 120.9) (suite)

Article 120.9 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am h (annexe II).

Il est convenu de permettre à M^e Bernier de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 17 h 33, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) retire l'amendement coté Am h.

À 17 h 43, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 75 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 120.9 est donc adopté (vote identique au vote sur l'article 34).

Sujet 8 : Mesures diverses – Permettre temporairement aux municipalités de mettre en place des programmes d'aide financière pour la construction, la rénovation ou la location annuelle de logements locatifs (article 140.7)

Article 140.7 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am j (annexe II).

À 18 h 19, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 19 minutes.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement introduisant l'article 140.7.

Sujet 8 : Mesures diverses – Remplacer la désignation de « secrétaire-trésorier » par celle de « greffier-trésorier » et revoir les modalités selon lesquelles les fonctions de secrétaire-trésorier et de directeur général peuvent être confiées à des personnes distinctes (articles 95.3, 95.2, 95.4, 95.5, 95.6, 140.6 et 142.2)

Article 95.3 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 76 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 95.3 est donc adopté (vote identique au vote sur l'article 34).

Article 95.2 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 77 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 95.2 est donc adopté (vote identique au vote sur l'article 34).

Article 95.4 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 78 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 95.4 est donc adopté (vote identique au vote sur l'article 34).

Article 95.5 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 79 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 95.5 est donc adopté (vote identique au vote sur l'article 34).

Article 95.6 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 80 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 95.6 est donc adopté (vote identique au vote sur l'article 34).

Article 140.6 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 81 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 140.6 est donc adopté (vote identique au vote sur l'article 34).

Article 142.2 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 82 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 142.2 est donc adopté (vote identique au vote sur l'article 34).

Une discussion s'engage.

À 19 h 14, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 21 minutes.

À 19 h 14, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mériem Lahouiou

Joëlle Boutin

ML/ag

Québec, le 28 septembre 2021

Quinzième séance, le mercredi 29 septembre 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 25 mai 2021)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Bussière (Gatineau)

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Maccarone (Wesmount–Saint-Louis) en remplacement de M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel)

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation

M. Provençal (Beauce-Nord)

M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

M. Tremblay (Dubuc)

Autre député présent :

M. Ouellette (Chomedey)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

M. Michel Beaudoin, président-directeur général, Régie du bâtiment du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau et à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 23, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu que, pour la durée de la séance, tous les votes se tiendront par appel nominal.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 8 : Mesures diverses – Limiter la durée du mandat du président de l'arrondissement (articles 82.5, 82.6, 82.7, 82.8, 82.11, 82.12, 140.2, 140.3, 140.4 et 140.5)

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 82.6.

Article 82.6 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 83 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Paradis de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 12 h 44, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 82.6 est donc adopté.

À 12 h 45, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 14, la Commission reprend ses travaux.

Article 82.5 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 84 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 82.5 est donc adopté.

Article 82.7 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 85 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 82.7 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 84).

Article 82.8 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 86 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 82.8 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 84).

Article 82.11 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 87 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 82.11 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 84).

Article 82.12 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 88 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 82.12 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 84).

Article 140.2 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 89 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 140.2 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 84).

Article 140.3 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 90 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 140.3 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 84).

Article 140.4 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 91 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 140.4 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 84).

Article 140.5 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 92 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 140.5 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 84).

Une discussion s'engage.

À 15 h 38, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Sujet 8 : Mesures diverses – Suppression du délai du 31 mars pour que le trésorier de la Ville de Montréal transmette au greffier le rapport financier (article 82.10)

Article 82.10 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 93 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 82.10 est donc adopté.

À 15 h 57, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Sujet 8 : Mesures diverses – Habilitier la Régie du bâtiment du Québec à adopter un règlement déterminant dans quels cas il serait obligatoire de faire inspecter un bâtiment préalablement à son achat (articles 82.3 et 82.4)

Article 82.3 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 94 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Beaudoin de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 17 h 22, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

Le débat se poursuit.

À 17 h 52, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 23 minutes.

Le débat se poursuit.

À 18 h 23, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^{me} Nichols (Vaudreuil) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Un débat s'engage.

À 18 h 45, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dominic Garant

Joëlle Boutin

DG/ag

Québec, le 29 septembre 2021

Seizième séance, le jeudi 30 septembre 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 25 mai 2021)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Bussière (Gatineau)

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation

M. Polo (Laval-des-Rapides) en remplacement de M. Benjamin (Viau)

M. Provençal (Beauce-Nord)

M. Tremblay (Dubuc)

Autre député présent :

M. Ouellette (Chomedey)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M. Michel Beaudoin, président-directeur général, Régie du bâtiment du Québec

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau et à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 03, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu que, pour la durée de la séance, tous les votes se tiendront par appel nominal.

À 14 h 22, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 17 minutes.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 8 : Mesures diverses – Habilier la Régie du bâtiment du Québec à adopter un règlement déterminant dans quels cas il serait obligatoire de faire inspecter un bâtiment préalablement à son achat (82.3 et 82.4) (suite)

Article 82.3 (suite) : Après débat, le sous-amendement coté Sam a (annexe II) à l'amendement coté Am 94 (annexe I) est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Nichols (Vaudreuil) et M. Polo (Laval-des-Rapides) - 2.

Contre : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M. Provençal (Beauce-Nord) et M. Tremblay (Dubuc) - 6.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

L'amendement est mix aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Polo (Laval-des-Rapides), M. Provençal (Beauce-Nord) et M. Tremblay (Dubuc) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 82.3 est donc adopté.

Article 82.4 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 95 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Beaudoin de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 82.4 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 94).

Une discussion s'engage.

À 15 h 18, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 24 minutes.

Article 142.3 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 96 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 142.3 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 94).

Une discussion s'engage.

À 15 h 30, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Sujet 8 : Mesures diverses – Permettre à des associations municipales d'être membres de la Mutuelle des municipalités du Québec et d'être assurées par elle (articles 88 et 99)

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 88 et 99.

Articles 88 et 99 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 97 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Paradis de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté et les articles 88 et 99 sont donc retirés (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 94).

Sujet 8 : Mesures diverses – Permettre aux municipalités locales d'accorder une aide financière aux producteurs agricoles pour compenser les inconvénients de l'aménagement et de la présence d'une prise d'eau (articles 115 et 143)

Article 115 : Après débat, l'article est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Polo (Laval-des-Rapides), M. Provençal (Beauce-Nord) et M. Tremblay (Dubuc) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'article 115 est adopté.

Article 143 : Après débat, l'article 143 est adopté (vote identique au vote sur l'article 115).

Sujet 8 : Mesures diverses – Permettre l'exploitation d'entreprises d'énergie renouvelable par les municipalités (articles 114.1, 114.2, 118.1 et 118.2)

Article 114.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 98 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Polo (Laval-des-Rapides), M. Provençal (Beauce-Nord) et M. Tremblay (Dubuc) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 114.1 est donc adopté.

À 16 h 31, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 5 octobre 2021, à 9 h 45.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dominic Garant

Joëlle Boutin

DG/ag

Québec, le 30 septembre 2021

Dix-septième séance, le mardi 5 octobre 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 25 mai 2021)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Bussière (Gatineau)

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales, en remplacement de M. Fontecilla (Laurier-Dorion)

M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis) en remplacement de M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel)

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation

M. Provençal (Beauce-Nord)

M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice)

M. Tremblay (Dubuc)

Autres députés présents :

M^{me} Melançon (Verdun)

M. Ouellette (Chomedey)

Autre participant :

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 48, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu que, pour la durée de la séance, tous les votes se tiendront par appel nominal.

Il est convenu de permettre à M^e Paradis de prendre la parole.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 8 : Mesures diverses – Permettre l'exploitation d'entreprises d'énergie renouvelable par les municipalités (articles 114.1, 114.2, 118.1 et 118.2) (suite)

Article 114.2 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 99 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 114.2 est donc adopté.

Article 118.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 100 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 11 h 54, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 22 minutes.

Le débat se poursuit.

À 12 h 07, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 118.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 99).

Article 118.2 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 101 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 118.2 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 99).

À 12 h 29, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 52, la Commission reprend ses travaux.

M. Bussière (Gatineau) remplace M^{me} la présidente.

Sujet 8 : Mesures diverses – Prévoir qu'une municipalité puisse accorder toute aide aux OBNL venant en aide à des regroupements de personnes (article 115.1)

Article 115.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 102 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 16 h 04, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^{me} Boutin (Jean-Talon) reprend ses fonctions à la présidence.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 115.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 99).

Une discussion s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude des articles du « Sujet 8 : Mesures diverses – Permettre la réalisation de travaux relatifs à l'atténuation des risques de sinistres sur des terrains privés (article 116) ».

Il est convenu de suspendre l'étude des articles du « Sujet 8 : Mesures diverses – Élargir les pouvoirs de cautionnement des municipalités (articles 117, 118, 83, 87, 94, 98, 119, 120 et 135) ».

Sujet 8 : Mesures diverses – Préciser les règles encadrant l'utilisation d'appareils d'enregistrement lors des séances des conseils municipaux (articles 85.1, 94.1, 108.2, 111.1, 138.1 et 138.2)

Article 85.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 103 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Melançon (Verdun) de participer à la séance.

Le débat se poursuit.

À 16 h 32, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 10.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 85.1 est donc adopté.

À 17 h 01, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 94.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 104 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 94.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 103).

Article 108.2 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 105 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 108.2 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 103).

Article 111.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 106 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 111.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 103).

Article 138.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 107 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 17 h 25, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 15 minutes.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 138.1 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 103).

Article 138.2 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 108 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 138.2 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 103).

Sujet 8 : Mesures diverses – Notification électronique des avis de convocation des séances extraordinaires (articles 85.2, 94.2 et 82.9)

Article 85.2 : M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose l'amendement coté Am k (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) - 1.

Contre : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 9.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est rejeté.

À 18 h 20, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 17 minutes.

M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 109 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 85.2 est donc adopté.

Article 94.2 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 110 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 94.2 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 109).

Article 82.9 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 111 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 82.9 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 109).

À 18 h 52, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de procéder à l'étude des articles du « Sujet 8 : Mesures diverses – Permettre à la ministre de déterminer les modalités de suivi à la suite d'une enquête par la CMQ (article 104.1.1) ».

Sujet 8 : Mesures diverses – Permettre à la ministre de déterminer les modalités de suivi à la suite d'une enquête par la CMQ (article 104.1.1)

Article 104.1.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 112 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 104.1.1 est donc adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude des articles du « Sujet 8 : Mesures diverses – Permettre à la ministre de retenir une aide destinée aux organismes municipaux (article 127.5) ».

Sujet 8 : Mesures diverses – Permettre à la ministre de retenir une aide destinée aux organismes municipaux (article 127.5)

Article 127.5 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 113 (annexe I).

À 19 h 15, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mériem Lahouiou

Joëlle Boutin

ML/ag

Québec, le 5 octobre 2021

Dix-huitième séance, le mercredi 6 octobre 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 25 mai 2021)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Bussière (Gatineau)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement et d'habitation

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation

M. Provençal (Beauce-Nord)

M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

M. Tremblay (Dubuc)

Autre député présent :

M. Ouellette (Chomedey)

Autre participant :

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 21, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu que, pour la durée de la séance, tous les votes se tiendront par appel nominal.

Il est convenu de permettre à M^c Paradis de prendre la parole.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

À 11 h 33, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Sujet 8 : Mesures diverses – Permettre à la ministre de retenir une aide destinée aux organismes municipaux (article 127.5) (suite)

Article 127.5 (suite) : Après débat, l'amendement coté Am 113 (annexe I) est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion) - 2.

L'amendement est adopté et le nouvel article 127.5 est donc adopté.

Sujet 8 : Mesures diverses – Revoir certaines règles en lien l'utilisation de résidences principales à des fins d'hébergement touristique (articles 124, 123, 126 et 127)

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 124, 123, 126 et 127.

Articles 124, 123, 126 et 127 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 114 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil),

M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et les articles 124, 123, 126 et 127 sont donc retirés.

Sujet 8 : Mesures diverses – Permettre le dépôt de certaines demandes communes au Tribunal administratif du logement (articles 130 à 132)

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 130 à 132.

Articles 130 à 132 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 115 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et les articles 130 à 132 sont donc retirés (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 114).

À 12 h 24, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Sujet 8 : Mesures diverses – Modification à la Charte de la Ville de Laval (articles 139 et 140)

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 139 et 140.

Articles 139 et 140 : Un débat s'engage.

À 12 h 39, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 116 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et les articles 139 et 140 sont donc retirés (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 114).

Il est convenu de reprendre l'étude de l'amendement coté Am j (annexe II) introduisant l'article 140.7.

Sujet 8 : Mesures diverses – Permettre temporairement aux municipalités de mettre en place des programmes d'aide financière pour la construction, la rénovation ou la location annuelle de logements locatifs (article 140.7) (suite)

Article 140.7 (suite) : Un débat s'engage.

À 12 h 44, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 08, la Commission reprend ses travaux.

À 15 h 16, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Le débat se poursuit.

À 15 h 23, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 16 h 13, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Fontecilla (Laurier-Dorion) - 1.

Contre : M. Bussière (Gatineau), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord) et M. Tremblay (Dubuc) - 6.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

À 17 h 03, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) retire l'amendement coté Am j.

M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 117 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bussière (Gatineau), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 140.7 est donc adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article du « Sujet 8 : Mesures diverses – Permettre la réalisation de travaux relatifs à l'atténuation des risques de sinistres sur des terrains privés (article 116) » suspendue précédemment.

Sujet 8 : Mesures diverses – Permettre la réalisation de travaux relatifs à l'atténuation des risques de sinistres sur des terrains privés (article 116) (suite)

Article 116 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 118 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 116 est donc retiré (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 117).

Il est convenu de reprendre l'étude des articles du « Sujet 8 : Mesures diverses – Élargir les pouvoirs de cautionnement des municipalités (articles 117, 118, 83, 87, 94, 98, 119, 120 et 135) » suspendue précédemment.

Sujet 8 : Mesures diverses – Élargir les pouvoirs de cautionnement des municipalités (articles 117, 118, 83, 87, 94, 98, 119, 120 et 135) (suite)

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 117, 118, 83, 87, 94, 98, 119, 120 et 135.

Articles 117, 118, 83, 87, 94, 98, 119, 120 et 135 : Avec le consentement de la Commission, M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 119 (annexe I).

L'amendement est adopté et les articles 117, 118, 83, 87, 94, 98, 119, 120 et 135 sont donc retiré (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 117).

Sujet 9 : Entrée en vigueur (articles 144, 140.8, 143.4 et 146)

Article 144 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 120 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 144 sont donc retiré (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 117).

Article 140.8 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 121 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 140.8 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 117).

Article 143.4 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 122 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 143.4 est donc adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 117).

Article 146 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 123 (annexe I).

L'amendement est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 117).

L'article 146, amendé, est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 117).

Titre du projet de loi : Après débat, le titre du projet de loi est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 117).

Sur motion de M^{me} Boutin (Jean-Talon), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

La motion est adoptée (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 117).

M^{me} Boutin (Jean-Talon) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R- 2.2.0.0.2).

La motion est adoptée (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 117).

REMARQUES FINALES

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Ouellette (Chomedey) et M^{me} Laforest (Chicoutimi) font des remarques finales.

À 18 h 04, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mériem Lahouiou

Joëlle Boutin

ML/gg

Québec, le 6 octobre 2021

ANNEXE I

Amendements adoptés

ANNEXE II

Amendements non adoptés

ANNEXE III

Documents déposés

Documents déposés

Séance du 3 juin 2021

Commissaire au lobbying. Mémoire déposé à la Commission de l'aménagement du territoire sur le projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions. CAT -098

Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Commentaires sur le projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives CAT-099

Pierrette Messier et Nathalie LaSalle. Code de civilité des municipalités CAT-100

